

RÉSEAU

69

transition(s) des territoires par le paysage +

PAYSAGE

Forum & visites

13.10.2020

Synthèse de la journée du Réseau Paysage et cadre de vie 69

Transition(s) des territoires par le paysage

Ce présent document propose de livrer une synthèse de la journée annuelle du Réseau Paysage et cadre de vie 69 qui s'est tenue le 13 octobre 2020 à Brignais, sous la thématique « Transition(s) des territoires par le paysage ».

Il intègre un ensemble de captations vidéos du forum qui permet de suivre une nouvelle fois l'intégralité des interventions et des échanges de la matinée (liens p.15).

Un compte-rendu non exhaustif des visites de l'après-midi retrace l'essentiel des prises de parole sur le terrain et tente de refaire du lien entre les différents arrêts thématiques de ce parcours en vélo électrique.

Transition(s) des territoires par le paysage

L'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'érosion de la biodiversité appellent de nécessaires évolutions de nos modes de vie et de nos territoires, dont certains sont déjà perceptibles dans nos paysages. Les politiques d'aménagement d'hier, fondées sur les énergies fossiles et des normes standardisées, ont laissés des marques plus souvent subies que choisies sur notre environnement. Celles de demain ne devraient-elles pas construire un cadre de vie désiré par ses habitants? Les transitions auxquelles font face nos territoires ne sont-elles pas l'occasion de remettre la question du paysage en tant que bien commun au centre du débat démocratique et au cœur de la responsabilité collective?

Cette nouvelle journée du Réseau paysage et cadre de vie 69 propose d'interroger les relations fertiles qui peuvent se tisser entre « projet de paysage » et « transition des territoires ». À travers des retours d'expériences et des partages de connaissances, elle invite à changer de regard pour engager des métamorphoses durables de notre cadre de vie.

Objectifs de la journée

- S'interroger et échanger sur les transitions à venir dans les territoires face aux enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité
- Découvrir des démarches globales et innovantes d'aménagement et de planification du territoire basées sur la notion de projet de paysage
- Échanger sur l'évolution des pratiques d'urbanisme et d'aménagement face aux défis à venir
- Expérimenter le déplacement à vélo à l'échelle d'une communauté de communes

Public concerné

Journée à destination des élus, des agents territoriaux chargés des questions d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement et de paysage, des agents de l'État, des professionnels de l'aménagement et du paysage et toutes personnes souhaitant bénéficier et participer à la vie du Réseau paysage et cadre de vie 69

Proposé par le CAUE Rhône Métropole et la DDT du Rhône
En partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (Dreal Aura) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône (Udap)
Avec le soutien de la communauté de communes de la Vallée du Garon et de la mairie de Brignais

Sommaire

4 Introductions

Serge Bérard maire de Brignais

Benoît Rochas sous-préfet en charge du Rhône-Sud

Sébastien Sperto directeur du CAUE Rhône Métropole

5 Forum

5 Intervention 1 Le paysage, un projet pour la transition de nos territoires

Bertrand Folléa paysagiste DPLG et urbaniste, co-fondateur de l'agence Folléa-Gauthier

9 Échanges

10 Intervention 2 *Carnet de territoire. Le Lyonnais, monts et coteaux*

Renaud Pfeffer maire de Mornant, président de la communauté de communes du pays mornantais, 1^{er} vice-président du département du Rhône et administrateur du CAUE Rhône Métropole

Samuel Auray paysagiste au CAUE Rhône Métropole

11 Échanges

12 Intervention 3 Démarches paysagères en Beaujolais *Le Carnet de territoire. Le Beaujolais, un outil du SCoT Beaujolais*

Daniel Paccoud ancien président du Syndicat mixte du Beaujolais

Bertrand Girard en charge du SCoT Beaujolais

13 Échanges

14 Intervention 4 Bien construire dans les Pierres Dorées, une charte pour la communauté de communes

Gérard Chardon vice-président à la communauté de communes Beaujolais-Pierres-Dorées

Mathieu Flacher architecte au CAUE Rhône Métropole

15 Échanges

15 Captations vidéos du forum

16 Visites

17 Arrêt 1 **La carrière de Millery** La vallée du Garon : un territoire qui réunit d'importants enjeux de gestion environnementale

Frédéric Augier chargé de mission protection de la ressource en eau au SMAGGA

Christian Fromont ingénieur au SIDESOL

18 Échanges et réflexions

19 Arrêt 2 **Domaine de la Petite Gallée** Vers de nouveaux paysages agricoles

Patrice Thollet viticulteur du domaine de la Petite Gallée

Jérôme Crozet conseiller délégué à l'agriculture à la CCVG

20 Arrêt 3 **Centre du bourg de Millery** Un projet pour conforter le paysage de centralité

Martial Gille adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement urbain et au patrimoine

Christophe Margueron architecte des bâtiments de France à l'Udap du Rhône

21 Conclusion

22 Liste des inscrits

Introductions

Serge Bérard

maire de Brignais

Le paysage est remarquable à Brignais et dans la vallée du Garon. La dimension paysagère est très importante car la ville se transforme avec l'émergence de nouveaux quartiers.

Le besoin d'accompagnement du CAUE Rhône Métropole et des services de l'État est clairement identifié aux niveaux communal et intercommunal, sur des thématiques urbaine ou naturelle avec notamment l'aménagement et la gestion du bassin versant du Garon. La prise en compte de l'intégration paysagère des zones économiques et des entrées de ville est une préoccupation essentielle pour ce territoire dynamique.

Benoît Rochas

sous-préfet en charge
du Rhône-Sud

Né d'une co-initiative des services de l'État et du CAUE Rhône Métropole, le Réseau paysage et cadre de vie 69 est une déclinaison à l'échelle départementale de la démarche pilotée par la DREAL, qui porte un réseau régional du paysage.

Le réseau est destiné aux élus et aux techniciens, son objectif est de promouvoir la prise en compte du paysage dans les démarches d'aménagement, de la planification territoriale jusqu'à la réalisation de projets. Sa raison d'être est le partage de connaissances et de bonnes pratiques (retours d'expérience et mise à disposition d'outils).

Le thème de la journée fait référence au défi des transitions que connaît aujourd'hui la société, pour envisager différemment l'aménagement des territoires et être plus sobre dans la consommation des ressources naturelles.

Cette réflexion concerne l'ensemble des citoyens, dans leur vie personnelle et quotidienne. Pour les acteurs du paysage, le Réseau paysage est un outil de débat, d'étude et d'expérimentation qui améliore la compréhension des dynamiques à l'œuvre dans la société, qui impactent les stratégies d'aménagement.

Sébastien Sperto

directeur du CAUE
Rhône Métropole

Le paysage est au centre des préoccupations quotidiennes du CAUE Rhône Métropole, notamment au travers de ses activités de conseil, de sensibilisation et d'accompagnement des territoires.

Les bouleversements actuels, les transformations profondes que nous vivons nous poussent à mettre dès à présent le sujet du paysage au centre de nos réflexions. Il est notamment nécessaire de s'interroger sur la place de la nature en ville.

Dans ce contexte, l'exposition en cours au CAUE Rhône Métropole, coproduite par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Métropole de Lyon, scénographiée par le CAUE et intitulée « La Ville-forêt : vers une nouvelle culture urbaine », tend vers une ville réconciliée avec le monde végétal, accueillante pour le vivant et s'inspirant du modèle de la forêt.

En outre, certaines communes investissent dans des plans arbres et la Région Auvergne-Rhône-Alpes travaille aussi sur ce sujet.

Dans cette chaîne globale de l'aménagement, la collection des *Carnets de territoire* est un outil adapté et essentiel pour comprendre avant d'agir.

Pour cette seconde rencontre thématique du Réseau paysage et cadre de vie 69, le CAUE Rhône Métropole et la Direction départementale des territoires du Rhône ont souhaité promouvoir l'approche paysagère comme une méthode et un outil essentiel pour construire et transformer qualitativement nos territoires de demain.

Quatre interventions ont ponctué le forum et invitent à se saisir de la démarche paysagère dans toutes les échelles de projet.

Celle de Bertrand Folléa, centrale dans la matinée, a mis en évidence toute la richesse de l'approche paysagère et l'importance de s'interroger sur les transitions de nos cadres de vie à travers le spectre du paysage.

Renaud Pfeffer et Samuel Auray ont, chacun à leur manière, présenté la dernière édition tout juste parue des *Carnets de territoire* dédiée au « Lyonnais, monts et coteaux », un outil pour comprendre les paysages locaux et agir pour leur maintien et leur protection.

Dans leurs interventions respectives à deux voix, Daniel Paccoud et Bertrand Girard, puis Gérard Chardon et Mathieu Flacher sont revenus sur les nombreuses expériences et démarches de projet nées sur le territoire du Beaujolais à partir du premier *Carnet de territoire* consacré au secteur, en montrant tout l'intérêt qu'il y a eu à fédérer le territoire autour des valeurs du paysage.

Intervention 1



©DR
Bertrand Folléa
paysagiste DPLG et urbaniste, co-fondateur de l'agence Folléa-Gauthier, Grand prix national du paysage en 2016, enseignant, directeur de la Chaire d'entreprise Paysage et Énergie à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles – Marseille et membre du collectif Paysage de l'après-pétrole.

Le paysage, un projet pour la transition de nos territoires

Une trentaine d'années d'activité professionnelle dans les domaines du paysage et de l'urbanisme ont amené Bertrand Folléa à s'interroger sur la qualité de nos lieux et modes de vie. Pourquoi cette qualité est-elle si difficile à atteindre ? Pour quelles raisons la banalisation et la médiocrité semblent-elles devenir la norme ?

Bertrand Folléa exprime un besoin de résistance et défend de façon militante l'idée que la démarche paysagère doit être centrale dans tous les actes d'aménagement du territoire.

Pour comprendre les origines des transformations rapides qui ont touché depuis un siècle notre environnement et mieux appréhender les raisons pour lesquelles nous devons entrer en transition, Bertrand Folléa commence son intervention par une mise en perspective historique autour de notre rapport à l'énergie.

Jusqu'au XVIII^e siècle, les sources et les ressources d'énergie étaient contraintes et limitées : animales puis mécaniques avec les moulins à eau et à vent qui structuraient le territoire, le rapport de production à l'énergie était étroit car visible et concret.

Les révolutions industrielles ont inversé cette réalité. L'énergie est devenue abondante et omniprésente : charbon, pétrole, électricité, nucléaire. Mais paradoxalement, elle n'occupe plus le territoire, n'est plus visible mais constitue pourtant un standard de vie. Elle est devenue si banale que l'on n'y prête plus attention.

Depuis les années 1930, l'ère du modernisme dans l'aménagement du territoire illustre ce sentiment de surpuissance de l'humain sur son environnement, qui a modifié radicalement ses relations aux territoires : étalement urbain, séparation des fonctions (zoning agricole), modèle « tout voiture », tourisme et déplacement de masse.

L'ensemble de ces phénomènes génère désordres et déséquilibres : action sur le climat, pollution, risques majeurs (sécheresse, montée des eaux), mais aussi misère, exclusion et conflit.

Le fondement de ces bouleversements est énergétique et les transitions à venir nous invitent à refermer cette parenthèse, certes extraordinaire et historique, mais terriblement destructrice.

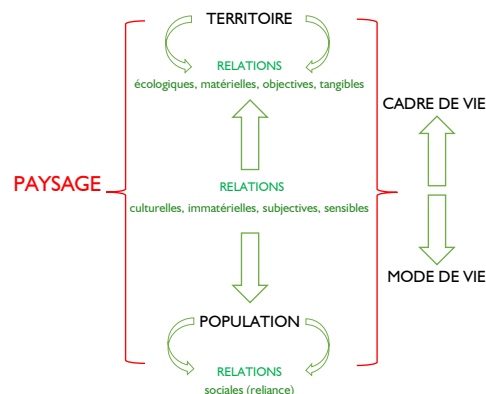
En quoi l'approche par le paysage est-elle en résistance avec la puissance de ces phénomènes ? En quoi la démarche paysagère peut-elle accélérer et concrétiser la transition ?

En s'appuyant sur l'ensemble des champs couverts et ouverts par la notion de paysage, Bertrand Folléa apporte certains éléments de réponse illustrés à partir de quelques-uns de ces projets.

Le paysage comme relation

La définition du paysage apporte des premiers éléments de réponse. Riche et complexe, la notion de paysage est fondamentalement basée sur l'idée de relation. Une relation entre deux dimensions indissociables : celle matérielle et objective, c'est-à-dire les interrelations de facteurs naturels et/ou humains (sols, climat, eau, faune, flore, espaces naturels, bâti, infrastructures) ; et une dimension immatérielle et subjective composée des relations sensibles des populations à leurs territoires (perceptions, représentations, usages, appropriations).

Ainsi, le paysage, témoin des transformations de la société et de ses représentations du territoire, est un point d'entrée majeur pour aborder les enjeux d'aménagement.



doc Bertrand Folléa, 2020

Paysage :

« Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage)

>synthèse du projet

- Ligne E (PLD)
- Ligne 2 (PLD)
- Ligne 5 (PLD)
- Ligne D (PLD)
- chemin piéton et piste cyclable
- équipement
- terrain de sports
- extension possible des équipements sportifs plein air
- place publique
- parc public
- bassin
- bois, bosquets
- jardins familiaux / partagés
- maraîchage
- pâturage (chevaux)



Plan-masse de projet, écoquartier agri-urbain de Montevrain (Seine-et-Marne)

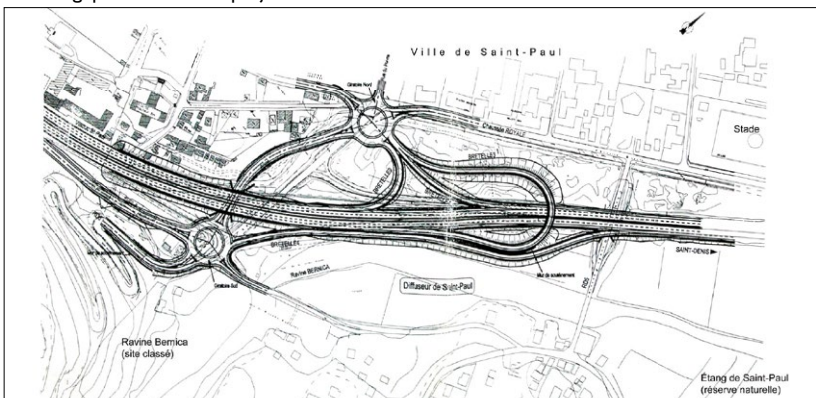
La démarche paysagère

Ni territoire à équiper, ni carte postale à protéger, ni décor à planter : le paysage comme projet

Les paysages qui ont émergé ces dernières décennies sont la conséquence fortuite des actions humaines sur le territoire. La nécessité de réagir face aux enjeux climatiques, d'entrer en transition, doit s'accompagner d'une prise de conscience que **le paysage peut devenir une cause commune et non plus un résultat subi**. Il s'agit désormais d'appréhender le paysage comme un projet à part entière, partant d'une intention pour arriver à un résultat, un processus par lequel la transition se réalise. **Le fait de renverser la perspective est révolutionnaire.**

L'écoquartier de Montevrain en Seine-et-Marne est un exemple dans lequel le paysage est devenu le support du projet urbain : la trame d'espaces publics du quartier est liée et se connecte aux grands paysages.

D'une logique routière à un projet de boulevard urbain



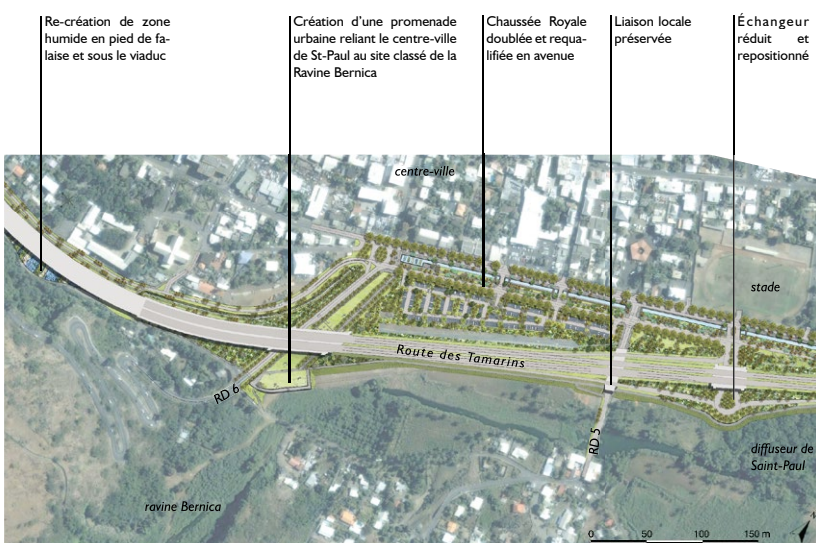
Projet de la Route des Tamarins à St-Paul au moment du concours (1997-1998) : un vaste échangeur autoroutier sur l'ensemble du site.

La démarche paysagère est indisciplinée

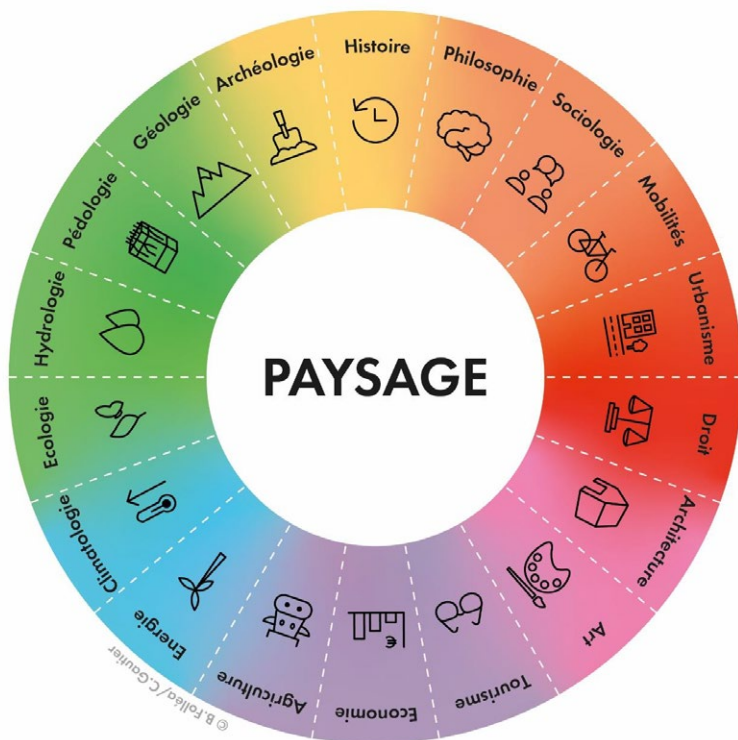
« L'approche par le paysage invite à l'indiscipline, à ne pas toujours faire ce que l'on nous demande, à sortir du cadre, car le paysage déborde du cadre. »

L'exemple du projet de la route des Tamarins à Saint-Paul de la Réunion montre que la réponse à une problématique d'aménagement est parfois hors du cadre de la commande et nécessite des marges de manœuvre pour pouvoir changer d'échelle. Le projet par le paysage a permis de faire évoluer la création d'un vaste échangeur routier en aménagement d'espaces publics articulant ville, espaces naturels et infrastructures.

Réponse territorialisée



Projet de la Route des Tamarins à St-Paul en cours de réalisation : un projet de paysage articulant ville, espaces naturels et infrastructure.



La démarche paysagère est **décentrée** : le paysage de marge à centre

La démarche paysagère modifie l'attention portée sur les relations entre les disciplines plutôt que sur leur substance et leur contenu à proprement parlé. Elle détourne les différents acteurs de leurs préoccupations principales. Un paysan ne cultive pas son champ pour faire du paysage, un promoteur ne fait pas des logements pour faire du paysage, etc. Et pourtant ils en font.

La relation entre toutes choses est le cœur de la question paysagère, entre les champs et les logements, la route et la zone commerciale, le fleuve et la ville, la forêt et la prairie, etc.

Le paysage est placé au centre, assimilé à un instrument de discussion entre tous ces champs sectoriels de l'aménagement.

La route en soi n'est pas une question de paysage, ni le champ agricole voisin. Mais la relation de la route au champ est une question de paysage. On a décidé de travailler spatialement les espaces non pensés, l'arrière des opérations. La relation écologie-sociale a permis de réinterroger la façon dont on veut densifier. Pour une densification plus astucieuse, il faut transformer le bâti.





Images en cours de chantier puis quelques années plus tard

La démarche paysagère est **vivante** : créatrice de (bio)diversité

La démarche paysagère inclut par essence l'humain avec l'ensemble du vivant. Des décennies d'aménagement ont néanmoins opéré une scission entre l'homme et son environnement en pensant le vivant comme une entité neutre et passive. Liée notamment aux concepts d'impact, d'évitement et de compensation, toute intervention sur le territoire est considérée comme potentiellement destructrice de vivant.

Or, l'humain et l'ensemble du vivant, indissociables et indivisibles, interagissent en permanence. Les variations des conditions de milieux, les déséquilibres, obligent le vivant à s'adapter en permanence, ce qui participe à sa richesse et sa diversité.

En façonnant le territoire avec cette conscience du vivant, l'homme s'inscrit dans sa continuité et favorise son développement. Chaque projet doit donc être potentiellement créateur de vivant et synonyme de durabilité.

À Saint-Pierre-de-la-Réunion dans le cadre du projet de la route des Tamarins, plutôt que de compenser l'impact environnemental de l'infrastructure en recréant les milieux humides hors du site, le projet a été adapté. La présence d'eau a été valorisée. On a recréé et travaillé avec pour créer une zone humide qui sert aussi d'espace tampon qui recueille les trop pleins et permet que la ville ne soit pas inondée.

La démarche paysagère est **récurive** : objet de veille et de soin permanent

La récurivité signifie que le paysage est à la fois produit et producteur de son propre devenir. Autrement dit, le paysage est dans une boucle de rétroaction, qui provoque des réactions en chaîne. L'exemple de l'évolution de l'aménagement commercial en France et de ses conséquences illustre bien les effets en cascade de politiques d'aménagement. En développant le commerce et les activités en périphérie des villes, les commerces des centres ont été affaiblis, provoquant de la déprise commerciale et de la vacance de logements. Les paysages des entrées de ville se sont banalisés et les relations des populations à leurs territoires impactées négativement.

La démarche paysagère est **trajective** : instrument de concertation participative

En agrégeant les deux dimensions (matériel et sensible) du paysage, la démarche paysagère s'intéresse aux allers/retours entre la réalité objective tangible du territoire et la subjectivité du sujet le percevant. Ce trajet équivaut à une relation dynamique entre le regard et l'action sur le territoire. Ainsi, le paysage devient un instrument de concertation participative en permettant le dialogue entre sujet (les habitants) et objet (le territoire). Alors, les hommes en deviennent acteurs.

La démarche paysagère est **reliante** : instrument de cohésion sociale

Le paysage n'est pas un champ de spécialistes mais davantage une thématique pluridisciplinaire, qui intéresse tout le monde, à commencer par les habitants qui vivent, travaillent et circulent sur le territoire. Ils sont les experts des usages du territoire.

Les bouleversements en cours et la prise de conscience d'une nécessaire transition se traduisent par des actions participatives comme les jardins partagés ou les actions participatives de transformation des espaces de vie. Mises en place par les collectivités ou le tissu associatif local, elles participent à la cohésion sociale et font de la démarche paysagère un instrument pour y parvenir. En devenant acteurs, les habitants (ré)établissent des relations sociales à la faveur du paysage.

La démarche paysagère est **lecture** : le paysage au plus près d'un réel sensible

Les lectures de paysage permettent aux participants un ancrage dans le réel. Il ne s'agit pas d'idéologie ou de conceptualisation mais d'une expérience de regard partagé, ce qui réduit considérablement les conflits voire les oppositions.

Par sa dimension relationnelle, le paysage est complexe. La démarche paysagère réinterroge les pratiques de chacun dans ses champs d'attribution. Elle lutte contre la séparation (le zoning), la banalisation et la standardisation.

La démarche paysagère relie politiques, acteurs de l'aménagement et populations. Le paysage comme projet se situe à la marge commune des trois sphères du développement durable : sociale, économique et environnementale. Le paysage est diffus dans chacun de ces trois domaines.

« L'urgence d'engager une transition vers un développement plus durable appelle d'autres façons d'aménager les territoires ».

L'approche paysagère est pour cela une entrée fédératrice. Elle peut apporter des solutions réalistes et guider, harmoniser les actions menées. Elle permet de penser la transition en termes d'espace et non plus de façon seulement technique en intégrant des dimensions culturelles et sociales pour favoriser un mieux vivre ensemble. L'approche paysagère réunit et facilite la mobilisation de la population autour d'un projet sociétal de territoire. Elle est « une solution efficace pour l'environnement, démocratique pour la société et valorisante pour l'économie ».

Manifeste du collectif Paysage de l'après-pétrole.

Ressources

Le manifeste « Charte fondatrice pour la constitution du collectif Paysages de l'après-pétrole » a été rendu public le 20 novembre 2014, lors du colloque « Solutions paysagères pour territoires en transition », qui s'est tenu à Paris.

→ www.paysages-apres-petrole.org
→ www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2018/03/Compte-rendu-laboPAP2-Tepos2017.pdf

Chaire d'entreprises Paysage et énergie de l'ENSP Versailles
→ www.ecole-paysage.fr/site/chaire-entreprises-paysage-energie_fr

Le Cerema accompagne aussi la transition des paysages et des territoires
→ paysages-territoires-transitions.cerema.fr

Échanges

Martial Gille, adjoint à l'urbanisme à Grigny évoque les bouleversements du paysage dus à la multiplication des projets individuels type pavillonnaire qui, au fil du temps, banalisent l'identité paysagère des villages et réduit la place du végétal dans le cadre de vie périurbain.

Bertrand Folléa indique que la nappe d'urbanisation induite par la proximité de Lyon menace l'agriculture et le paysage dans son ensemble. Les effets de l'étalement urbain sont délétères pour les paysages et la qualité de vie des habitants.

Pour préserver les équilibres, les élus doivent prendre des dispositions fortes quant à la protection des zones agricoles sur le très long terme en ne proposant aucune perspective d'évolution urbaine possible. Cela favorisera le maintien et la transmission des exploitations et limitera fortement la spéculation foncière.

La conséquence de cette protection augmentera la pression sur le bâti existant, ce qui permettra de le faire évoluer, tout en intégrant les usages et leur appropriation par les habitants (cf. la notion de relation sensible du paysage). Cette nécessaire transformation tend vers un équilibre entre une densification maîtrisée et l'émergence de suffisamment d'espaces qualitatifs pour contribuer à un cadre de vie désirable.

Dominique Morel, géomètre expert, rebondit sur la dernière intervention et explique que sanctuariser l'ensemble des zones agricoles n'est pas possible, du fait de l'attractivité du territoire qui restreint le foncier destiné à l'urbanisation. La demande en habitat individuel est très forte aux franges de la métropole et fait augmenter les prix.

Bertrand Folléa nuance le propos en rappelant qu'effectivement, les situations sont complexes. Les terrains dédiés à être artificialisés le seront de façons différentes, comparativement aux dernières décennies, sans quoi les conséquences négatives de l'étalement urbain augmenteront.

Julien Favreau, adjoint à l'urbanisme à Neyron dans l'Ain, rappelle la responsabilité des élus à maîtriser leur territoire, via leur document d'urbanisme, pour notamment contrôler les divisions parcellaires et préserver les zones agricoles, sans pour autant cesser d'accueillir de nouvelle population. Il insiste sur certains outils du PLU, type STECAL, qui demeurent problématiques pour les milieux sensibles et les coupures vertes.

Bertrand Folléa répond qu'idéalement, le document d'urbanisme devrait être pensé comme étant la conséquence du projet du territoire, et son règlement l'outil technique permettant de le traduire opérationnellement ; un socle réglementaire qui permet ensuite d'actionner des outils comme les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), afin d'être dans une dynamique de projet où les parties prenantes peuvent dialoguer.

Joël Baud-Grasset, conseiller départemental de Haute-Savoie, président de l'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes, agriculteur. De son point de vue, l'approche agricole « pays, paysan, paysage » met en relief la nécessité de répondre aux besoins primaires de la population, à commencer par l'alimentation et le logement. Il s'inquiète du faible taux de renouvellement des exploitations agricoles. L'agriculture façonne le territoire mais fournit avant tout des biens alimentaires. La transition post-pétrole reste à inventer en préservant la base de cette réflexion.

Les projets alimentaires territoriaux permettent en effet de mettre l'alimentation au cœur des réflexions d'aménagement intercommunales.

Intervention 2

Renaud Pfeffer

maire de Mornant,
président de la
communauté de communes
du pays mornantais,
1^{er} vice-président du
département du Rhône
et administrateur du CAUE
Rhône Métropole

Samuel Auray

paysagiste au CAUE
Rhône Métropole

Carnet de territoire Le Lyonnais, monts et coteaux

Renaud Pfeffer a rédigé la préface du *Carnet de territoire* consacré au Lyonnais.

Le *Carnet de territoire. Le Lyonnais, monts et coteaux* est un très bel ouvrage qui invite à plusieurs réflexions.

Les sollicitations quotidiennes des administrés portent prioritairement sur la défense de la qualité de vie et du cadre de vie, la mobilité, l'emploi, l'alimentation, etc. Une véritable conscience citoyenne autour de la transition écologique émerge actuellement.

Le paysage est depuis toujours façonné par la nature et par l'homme. Les activités humaines comme l'urbanisation et le développement économique ont fortement impacté celui des monts du lyonnais.

Aujourd'hui, pour respecter à la fois la nature et la volonté des populations d'avoir un cadre de vie apaisé et préservé, les élus doivent **placer les intentions paysagères à la base de chaque projet**. La démarche paysagère permet la participation des habitants, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un projet à l'échelle d'une rue ou d'un quartier, qui les impacte directement. L'accompagnement du CAUE Rhône Métropole et des services de l'État avec notamment l'architecte des bâtiments de France est essentiel dans ces démarches.

L'étalement urbain est une conséquence de l'urbanisation de ces dernières décennies. Il y a un enjeu fort de réhabilitation des centres-villes pour d'une part préserver les terres agricoles et d'autre part prioriser les aspects paysagers et patrimoniaux. La profession agricole est fondamentale pour le maintien des paysages et la souveraineté alimentaire des territoires. L'ensemble des élus doit soutenir le secteur en aidant à l'installation et en accompagnant la transition agricole. Cet enjeu va de pair avec la protection des espaces naturels sensibles et de la biodiversité. La communauté de communes du pays mornantais (Copamo) s'est dotée d'outils de protection comme les Penap (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains pour 30 ans) pour maintenir les enveloppes urbaines et ainsi protéger ses paysages avec des ceintures vertes autour des noyaux villageois. Le paysage revêt un impact social et sociétal déterminant et conditionne littéralement l'identité d'un bassin de vie.

Samuel Auray, qui a coordonné l'élaboration de l'ouvrage, en propose une présentation synthétique.

La démarche *Carnet de territoire* est portée par le CAUE Rhône Métropole depuis de nombreuses années. À défaut d'un atlas des paysages du Rhône, les *Carnets de territoire* visent à constituer un outil de connaissance des paysages locaux et d'aide à la décision dans la planification et l'aménagement. Le premier opus paru en juin 2016 concernait le Beaujolais.

Ce nouveau *Carnet* consacré au Lyonnais, monts et coteaux, bénéficie de l'expérience du premier ouvrage. Il a notamment été construit de façon plus partenariale et concertée, puisque des ateliers participatifs ont été menés dans chacune des communautés de communes pour dégager des pistes locales de réflexions et de nombreux acteurs ont contribué et témoigné : direction départementale des territoires du Rhône, Udap du Rhône, Département du Rhône, Conservatoire des espaces naturels, Chambre d'agriculture, l'Araire, etc.

L'ouvrage richement illustré est structuré en 2 parties :

- « Comprendre » propose une lecture historique, géographique et paysagère et identifie l'évolution, les singularités, les lignes de force et les composantes actuelles des paysages ;
- « Agir » dégage sept unités de paysages pour le Lyonnais et présente pour chacune d'entre elles des objectifs de qualité paysagère et 21 pistes d'actions thématiques pour accompagner les évolutions du territoire en lien avec la transition, les enjeux de densification, de cadre de vie, d'espace public et les questions agricoles. Aux pistes d'actions thématiques correspondent aussi souvent que possible des fiches d'opérations d'aménagements exemplaires.

La démarche *Carnet de territoire* ne s'arrête pas à l'édition des ouvrages. Ces derniers sont des outils que les acteurs du territoire doivent pouvoir s'approprier et utiliser à l'occasion de projet. Pour ce faire, le CAUE Rhône Métropole ambitionne d'accompagner la prise en main de l'ouvrage et de faire vivre la démarche dans le temps au travers d'actions pédagogiques, de sensibilisation, de formation des élus et des techniciens des collectivités.



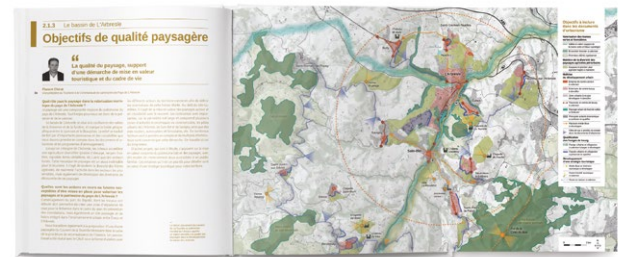


Ressources

Pour découvrir et se procurer l'un des ouvrages de la collection Carnet de territoire

Le Lyonnais, monts et coteaux
 → www.caue69.fr/modules/smartsection/item.php?itemid=453

Le Beaujolais
 → www.caue69.fr/modules/news/article.php?storyid=474



Échanges

Dominique Morel, géomètre expert, intervient pour affirmer la notion de cadre de vie comme une base pertinente de réflexion. Il ajoute qu'un projet peut avoir plusieurs usages. Les façons d'aménager doivent évoluer en opposition à celles des dernières décennies.

Joël Baud-Grasset poursuit et pose la question d'une approche perméable des zonages, qui pourrait décontenancer les élus, au regard des outils existants, SCoT, PLU(i).

Bertrand Folléa explique qu'il est effectivement paradoxal de continuer à découper le territoire à l'heure où le phénomène d'hybridation se généralise. Le risque du zonage est de séparer les fonctions et les usages, du fait que la relation entre les deux zones n'est pas assez pensée : la séparation entre habitat et agriculture est représentée par un trait sur un document d'urbanisme. Cette zone de contact doit être pensée davantage, comme un espace de relations et d'interface. Cette notion s'applique à toutes les échelles.

Pour Camille Jullien, paysagiste conseil à la DDT du Rhône, les *Carnets de territoire* permettent de définir des objectifs de qualité paysagère en se basant sur un travail partagé de reconnaissance avec les acteurs du paysage. Les documents d'urbanisme locaux doivent ensuite transcrire à une échelle plus fine ces exigences, en plaçant le projet préalablement à la planification réglementaire.

Charles Jullian, conseiller municipal à Taluyers, chargé de l'environnement à la Copamo affirme le rôle fondamental de l'agriculture dans le maintien des paysages en coteaux, et s'inquiète du danger des friches dues à l'élevage qui diminue, notamment en termes de risque d'incendie.

La Copamo soutient ses agriculteurs sans omettre pour autant le débat que l'impact paysager des serres génère dans l'espace public.

Enfin, il alerte sur le scandale des décharges sauvages et des constructions illégales en zone naturelle et agricole.

Intervention 3

Daniel Paccoud

ancien président
du Syndicat mixte
du Beaujolais

Bertrand Girard

en charge du SCoT
Beaujolais

Démarches paysagères en Beaujolais

Le Carnet de territoire Le Beaujolais, un outil du SCoT Beaujolais

Daniel Paccoud explique que les paysages du Beaujolais ont beaucoup évolué ces dernières décennies sous l'influence grandissante de la Métropole de Lyon (croissance démographique et économique, urbanisation, développement d'infrastructures) et du recul de la viticulture lié à une crise du vin.

Face à ce constat, plusieurs réflexions sur la thématique du paysage ont émergé au sein du territoire à partir de la fin des années 2000. Une charte paysagère a d'abord été réalisée à l'occasion de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. Puis une étude de valorisation des paysages viticoles a été conduite par la profession agricole. Le Beaujolais a également candidaté au label « Géoparc mondial Unesco » en s'appuyant entre autre sur le paysage pour mettre en évidence ses richesses géologiques. Des démarches patrimoniales comme la candidature d'une partie du territoire au label « Pays d'Art et d'histoire » prolongent ces actions.

En 2016, la parution du *Carnet de territoire*.

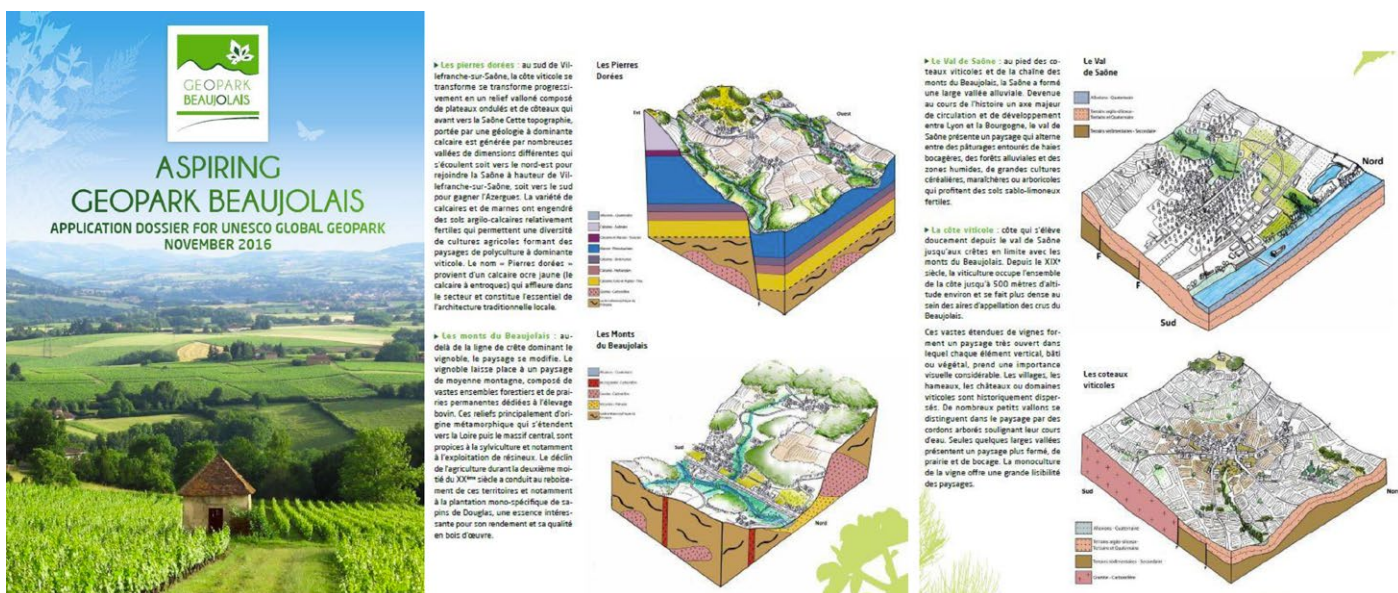
Le Beaujolais a concrétisé cette dynamique autour du paysage en cartographiant notamment l'ensemble du territoire. Outil très qualitatif, il a servi de base pour poursuivre les démarches engagées ou lancer de nouvelles actions comme la candidature à l'appel à projet « Plan paysage » lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

L'ensemble des acteurs du paysage s'est fédéré autour du *Carnet de territoire* pour apporter une cohérence à toutes ces thématiques impliquant le paysage comme vecteur de développement.

Support de travail, le *Carnet de territoire*. *Le Beaujolais* a permis d'obtenir un consensus sur une vision partagée entre acteurs du territoire.

Bertrand Girard explique que le *Carnet*, via notamment les blocs diagrammes, a participé à l'obtention du label « Géoparc mondial Unesco ». Ses contenus ont servi de guide pour des lectures de paysages sur les sites du Géoparc et pour former des futurs guides de pays.

Extrait du dossier de candidature
au label Géoparc mondial Unesco



Le *Carnet de territoire* a été décliné en une exposition itinérante et a ainsi servi de support de découverte touristique et d'outil pédagogique en milieu scolaire ou lors de sessions de formations aux enseignants.

Il a été valorisé dans tous les documents du SCoT, pour travailler les continuums écologiques, pour l'identification des secteurs paysagers. Il a fourni un diagnostic au SCoT qui s'est réapproprié le document et, à la vue des enjeux, a émis des règles et construit un discours adapté.

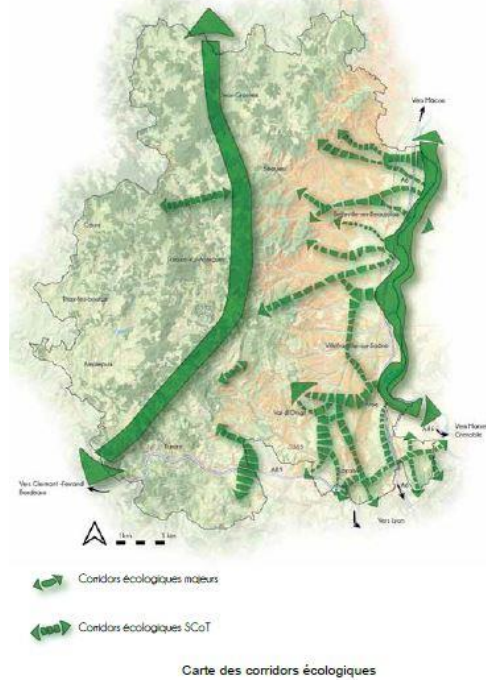
Le *Carnet de territoire* a incité le SCoT à affiner sa lecture autour des enjeux de développement urbain et notamment de densification de l'habitat

en commandant au CAUE une étude spécifique sur les formes urbaines du territoire et leurs évolutions souhaitables au regard du paysage.

À partir des objectifs de qualité paysagère pointés dans le *Carnet de territoire* sur les espaces agricoles, le Syndicat mixte du Beaujolais s'est engagé à agir sur l'enrichissement des espaces viticoles et l'adaptation de la viticulture au changement climatique au travers d'un plan de paysage mené par un bureau d'étude et accompagné d'universitaires.

Valorisation SCoT Un support visuel partagé

Tracé des corridors écologiques
Modification du SCoT (approuvé en 2009)



Corridors écologiques majeurs
Corridors écologiques SCoT

Carte des corridors écologiques

L'enrichissement du territoire, une question majeure du plan de paysage

Maîtriser la fermeture des paysages des pentes et hauteurs

Encourager l'agriculture pour préserver le cadre paysager et touristique, et développer le tourisme pour soutenir l'agriculture

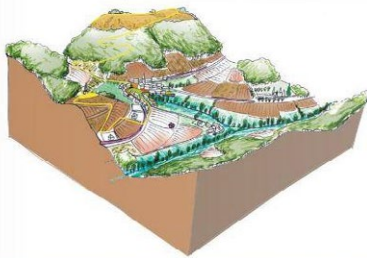
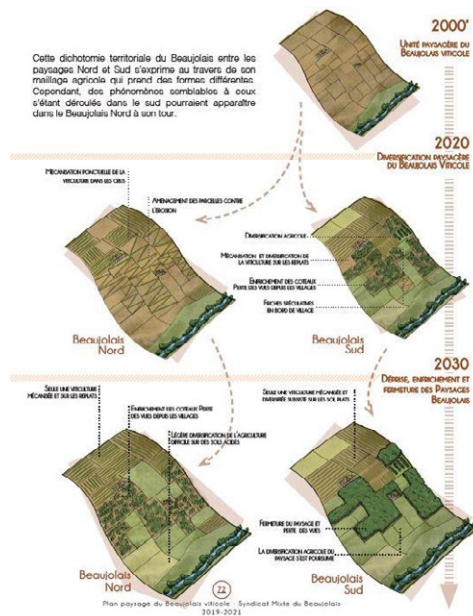


Schéma de principe de projet : les villages et hameaux du haut de la côte

- Encourager le maintien de l'activité agricole/viticole en secteur de pentes, notamment aux abords des villages, au premier plan d'ensembles bâtis marginaux du paysage ou en contrebas des maisons et salles en belvédère.
- Protéger et entretenir le petit patrimoine de cadées et de murs dans le vignoble et aux périphéries des villages (travaux de jardins, murs de soutènement) participant à l'organisation du lieu et de l'agriculture dans la pente.
- Protéger les jardins et les espaces paysagers de coeurs ou franges de villages.
- Engager des démarches de gestion des vergers des haies et de crêtes pour leur intérêt écologique, touristique et paysager.
- Préserver les vallons du sommet de la côte ou de fil de bassin versant de l'artificialisation et de l'urbanisation.
- Qualifier les espaces publics de cœur de village en adoptant des traitements simples et modernes en correspondance avec le caractère rural et les usages communaux.
- Aménager des itinéraires de découverte des hauteurs de la côte de façon à soutenir l'agriculture.



Ressources

- Découvrir le plan paysage du Beaujolais
→ www.pays-beaujolais.com/plan-paysage
- Pour en savoir plus sur les politiques paysagères portées par l'État
→ www.ecologie.gouv.fr/politique-des-paysages
→ objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr

Échanges

Les échanges qui ont suivi ont porté sur les lectures de paysages. Le *Carnet du territoire. Le Beaujolais* peut effectivement servir de base pour ces séances qui permettent au public de s'approprier les éléments paysagers constitutifs des lieux. Les lectures peuvent être réalisées auprès de publics variés, dans le cadre scolaire ou celui de formation (guide de pays) par exemple. Ces démarches de terrain permettent de faire évoluer le regard porté sur le territoire.

La Direction départementale des territoires précise que l'État via l'architecte et la paysagiste conseil de l'État peut accompagner les collectivités au niveau des réflexions préalables nécessaires à ce type de démarches.

Intervention 4

Gérard Chardon

vice-président
à la communauté
de communes
Beaujolais-Pierres-Dorées

Mathieu Flacher

architecte au CAUE
Rhône Métropole

Bien construire dans les Pierres Dorées, une charte pour la communauté de communes

La communauté de communes compte près de 52 000 habitants répartis sur 32 communes et n'a pas la compétence urbanisme. La charte démarrée en 2019 est une démarche de projet de territoire qui aborde le thème du paysage sous l'angle du bâti. Elle est inscrite dans la labellisation « Pays d'art et d'histoire ».

Elle s'adresse à tous types d'acteurs : élus de la communauté de communes Beaujolais-Pierres-Dorées et équipes municipales, services des communes et de l'intercommunalité qui coordonnent les opérations d'aménagement et instruisent les autorisations d'urbanisme (ADS), aux professionnels de l'aménagement et aux particuliers qui se lancent dans un projet d'aménagement ou de construction.

Au travers de ce document, l'objectif de la communauté de communes Beaujolais-Pierres-Dorées est de **concilier pression foncière, accueil de nouvelle population, maintien d'un cadre de vie exceptionnel et adaptation aux changements climatiques et transitions énergétiques**.

Cette charte propose une évolution souhaitable des tissus à l'intérieur des enveloppes urbaines. Elle n'est pas prescriptive mais incitative et propose des recommandations à valeur pédagogique. Outil de sensibilisation pour la prise en compte des différentes singularités paysagères et patrimoniales locales, et d'aide à la décision pour un développement urbain équilibré, la charte pourrait amender les futures modifications ou révisions ou servir à la construction d'un futur PLU-i.

L'élaboration de la charte a fait l'objet d'ateliers de travail participatifs avec l'ensemble des élus en vue de créer une culture commune et de fédérer autour d'objectifs partagés.

Le premier atelier intitulé « Où construire ou ne pas construire ? » a permis de définir les valeurs paysagères à préserver et des stratégies de développement urbain souhaitables à l'échelle du territoire.

À partir d'exemples de permis de construire, le second atelier « Comment construire ? », a permis d'expérimenter une méthodologie d'analyse de projet fondée sur des critères qualitatifs et appuyée sur l'analyse du paysage et des typologies de villages.

À partir de ces ateliers, le CAUE Rhône Métropole, avec l'appui des services instructeurs de la communauté de communes Beaujolais-Pierres-Dorées, de l'Udap du Rhône, du Syndicat mixte du Beaujolais et de Bruno Rousselle, géologue et conservateur au musée de l'Espace Pierres-Folles, ont développé quatre outils complémentaires et itératifs et constitué la charte.

Au sein de la charte, ces outils sont structurés selon deux parties répondant à des objectifs différents :

- une partie « Comprendre les lignes de forces du paysage » rassemble des guides de lecture des différentes unités paysagères et de leurs enjeux, ainsi qu'une carte des valeurs paysagères du territoire à prendre en compte dans toutes démarches de planification et d'aménagement du territoire ;
- une partie « Agir pour la qualité du cadre de vie » propose 110 fiches de bonnes pratiques pour construire en s'intégrant dans le paysage et le patrimoine local ainsi qu'une grille de lecture des demandes d'autorisation d'urbanisme qui facilite la prise en compte des contenus dans différents outils de la charte.

Cette charte, qui vient d'être livrée à la communauté de communes, nécessite que les élus et les services se familiarisent avec ses différents outils et devrait impliquer de nouvelles habitudes de travail autour des projets d'aménagement du territoire. Elle ouvre notamment des perspectives de mise en place de commissions **en amont** des dépôts de permis de construire rassemblant les élus, les services instructeurs, des professionnels et les porteurs de projet autour d'échanges et d'apports pédagogiques pour guider les opérations sur le chemin de la qualité.

Ressources

Découvrir la charte
« Bien construire
dans les Pierres Dorées »
→ [www.cc-pierresdorees.com/
amenagement-et-infrastructures/
urbanisme/charte-bien-construire-
dans-les-pierres-dorees](http://www.cc-pierresdorees.com/amenagement-et-infrastructures/urbanisme/charte-bien-construire-dans-les-pierres-dorees)

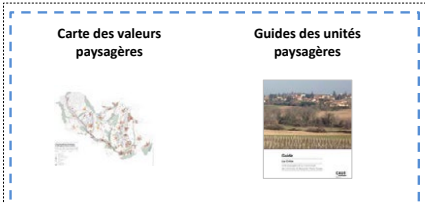
Charte | COMMENT?

Quatre outils complémentaires et itératifs

Organisés selon 2 parties indissociables autour desquelles toute réflexion de projet doit se construire

Comprendre


Une lecture paysagère, urbaine et architecturale identifie et répertorie l'évolution, les singularités, les lignes de force et les composantes actuelles des paysages des Pierres Dorées.



Carte des valeurs paysagères | Guides des unités paysagères

Agir

Une méthodologie d'aide aux porteurs de projet pour prendre en compte les éléments décrits dans le volet « comprendre » et pouvoir les appliquer dans les démarches d'aménagement ou de planification.



Palettes des bonnes pratiques | Grille de lecture du projet

Les 4 outils de la charte
« Bien construire dans
les Pierres Dorées »

Bertrand Folléa félicite ce travail pour l'articulation des échelles de recommandations proposées mais il pose la question de la recherche de matériaux et de processus durables dans la construction : installation de nouveaux écosystèmes économiques pour construire avec les matériaux locaux, recherche de circuits courts, de filières locales ?

Un participant témoigne de l'intérêt de faire muter les règles d'urbanisme et de mener des révisions de PLU en prenant en compte la morphologie de l'habitat, l'analyse des tissus anciens et leurs modes d'habiter en intégrant la question des matériaux biosourcés. En associant les élus, les habitants (l'expertise sensible), la grille de lecture peut/doit générer ce partage et améliorer la règle.

Rémy Chabert, de l'association Arthropologia, questionne la place donnée aux recommandations sur le végétal dans ce type de document. Il insiste sur les enjeux du végétal pour contribuer à la reconquête de la biodiversité notamment en zone urbaine. Il préconise d'utiliser le patrimoine végétal local pour mener la transition.

Bertrand Folléa rebondit sur la question des PCAET (Plan climat air-énergie territorial) dont il a été question lors de la dernière intervention et conclut la matinée sur la nécessité de créer des interfaces entre ces données d'ingénierie énergétique et la réalité des territoires. Les PCAET sont structurés autour de chiffres et de données très compliquées qui rejoignent peu la réalité des gens. Il donne l'exemple d'un jeu de cartes « destination TEPOS » animé par le CLER, réseau pour la transition énergétique (→ cler.org) qu'il a expérimenté dans le cadre de ses travaux pour la chaire d'entreprise « paysage et énergie » à l'ENSP Versailles. Ce jeu consiste à transposer les objectifs chiffrés nationaux et régionaux bas carbone aux réalités d'un territoire. Cela permet de spatialiser les choses et de prendre plus facilement conscience des enjeux en matière de transition énergétique.

Ce jeu montre surtout que les objectifs chiffrés sont très ambitieux et révèlent à quel point les transformations qui attendent les territoires de demain sont énormes et nécessitent donc d'être pensées en termes de paysage et de cadre de vie.



Captations vidéos du forum

liens ci-dessous cliquables

- **Mot d'accueil**
maire de Brignais
- **Ouverture de la journée**
Benoît Rochas
- **Introduction**
Sébastien Sperto
- **Le paysage, un projet pour la transition de nos territoires**
Bertrand Folléa
- **La qualité du cadre de vie**
Renaud Pfeffer
- **Carnet de territoire. Le Lyonnais**
Samuel Auray
- **Démarches paysagères en Beaujolais**
Daniel Paccoud et Bertrand Girard
- **Bien construire dans les Pierres Dorées**
Gérard Chardon et Mathieu Flacher

Parcours de la visite en VAE

13h30 → 18h
Boucle de 20 km

Départ
Complexe sportif
Pierre-Minssieux
13h30 → 14h
Introduction en salle

Damien Combet
vice-président de la CCVG
en charge des Mobilités, de l'Environnement
et de la Transition écologique

Arrivée
Complexe sportif
Pierre-Minssieux
18h
Clôture de la journée

BRIGNAIS

Gare

VOURLES

3. Un projet pour conforter le paysage de centralité

Place des vignes à Millery
16h45 → 17h15

Françoise Gauquelin
maire de Millery
Charly
Christophe Margueron
ABF

1. La gestion de l'eau au cœur du projet de territoire

Carrière de Millery
15h → 15h30

Frédéric Augier
chargé de mission au SMAGGA
Christian Fromont
directeur du SIDESOL

2. Vers de nouveaux paysages agricoles

Domaine de la petite Gallée
16h → 16h30

Patrice Thollet
viticulteur Domaine de la petite Gallée
Jérôme Crozet
conseiller-délégué à l'Agriculture, CCVG

MILLERY

0 — 500 m

Visites

L'après-midi était consacrée à la découverte d'actions en faveur de la « transition » au sein de la communauté de communes de la vallée du Garon. Le long d'un parcours de vingt kilomètres en vélo à assistance électrique ponctué de témoignages d'acteurs locaux, les participants ont expérimenté les mobilités actives, et échangé autour de démarches environnementales et de projets agricoles et urbains.



Dans la traversée de la plaine du Garon, entre Brignais et Millery



Arrêt 1

Frédéric Augier

chargé de mission protection de la ressource en eau au SMAGGA (Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon)

Christian Fromont

ingénieur au SIDESOL (syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest lyonnais)

Carrière de Millery

La vallée du Garon : un territoire qui réunit d'importants enjeux de gestion environnementale

Le Garon constitue une importante continuité écologique et paysagère entre les crêts du Lyonnais et la Métropole de Lyon.

Si l'on retrace les 31km parcourus par une goutte d'eau du Garon, elle part dans la combe de Malval à Yzeron et rejoint le Rhône à Givors après avoir traversé treize communes ; de l'amont vers l'aval : Saint-Martin-en-Haut (rive droite), Yzeron (rive gauche), Thurins (commune traversée), Messimy (rive gauche), Soucieu-en-Jarrest (rive droite), Brindas (rive gauche), Chaponost (rive gauche), Brignais (commune traversée), Vourles (commune traversée), Millery (rive gauche), Montagny (rive droite), Grigny (commune traversée), Givors (rive droite).

Le Garon apporte une plus-value environnementale. Il passe par divers espaces agricoles et naturels dont la vallée en Barret (espace naturel sensible du Rhône sur les communes de Brignais et Chaponost) et façonne le développement du bourg de Brignais.

La nappe phréatique du Garon a la particularité d'être visible ici sur le site des carrières à Millery (100ha dont 35ha en eau à ciel ouvert). Dans la vallée, le Garon a la possibilité de déborder et de méandrer librement. L'objectif est de trouver le compromis entre bras de décharge en cas de crue, nouveau linéaire pour qu'il puisse sortir de son lit et maintien des continuités écologiques.

Bien que rapides et violentes, les crues du Garon causent peu de dégâts, les pics de crue se situent dans les bourgs à l'aval de Grigny-Givors, les murets de protection sont construits pour une crue trentennale. Afin de faciliter la libre circulation des espèces, et en particulier favoriser la reproduction de la truite fario, le SMAGGA effectue des opérations de décloisonnement des cours d'eau qui consistent à effacer ou à contourner des seuils, afin de permettre à la faune d'atteindre les zones de frai situées à l'amont du bassin versant du Garon. Ces seuils sont de petits éléments de patrimoine vernaculaire qui témoignent d'usages passés. Leurs démolitions en vue de restaurer le cours naturel de la rivière, amènent à des réflexions croisées entre enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers. En aval de Brignais, la vallée du Garon est concernée par une importante zone de captage d'eau potable et est soumise à de fortes pressions urbaines.

Deux syndicats prélèvent dans la nappe du Garon pour l'alimentation en eau potable :

- le Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest lyonnais (SIDESOL) ;
- le Syndicat intercommunal des eaux de Millery Mornant (SIMIMO).

Ce sont 8 puits de captage qui permettent de pomper les 5,5 millions de m³ consommés par 90 000 utilisateurs (soit une moyenne tout usage confondu de 164 litres/personne/jour).

L'alimentation annuelle de la nappe est assurée à 50 % par l'eau de pluie et à 50 % par l'eau de rivière. L'eau y est naturellement potable. Aussi, pour préserver sa qualité, le SMAGGA porte le projet « Bio et Eau Garon » visant à promouvoir les techniques utilisées en agriculture bio.

Depuis 2017, l'enchaînement des très faibles pluviométries et la surexploitation en années de canicule, ne permettent plus à la nappe du Garon de se recharger dans des conditions dites normales et cette ressource est aujourd'hui déficitaire. Bien que l'interconnexion entre les nappes du Garon et du Rhône offre une soupape de sécurité garantissant l'accès à l'eau pour tous les habitants du bassin versant du Garon, il a été demandé à chacun de surveiller sa consommation d'eau pour économiser la ressource. Dans un contexte de développement du territoire et de sa population, et afin de pérenniser son exploitation et sa préservation, le SMAGGA a défini avec les syndicats d'eau potable un plan de gestion de la ressource en eau (le premier en Rhône-Alpes). Mis en place en 2018 et sur trois ans, celui-ci permet de définir la répartition des volumes prélevables entre les différents types d'usages. Le SMAGGA travaille également sur l'ensemble du bassin versant pour limiter et gérer les lieux de rétention qui favorisent l'évaporation de l'eau. Progressivement, le niveau de la nappe remonte favorablement.

La carrière de Millery, dont l'exploitation est terminée, est un site à forts enjeux. La nappe à ciel ouvert implique une vigilance particulière et des mesures de protections fortes qui expliquent que le site est entièrement clôturé. En partie replanté et colonisé par la végétation spontanée, le site est devenu un réservoir important de biodiversité.

La carrière est également devenue un espace paysager exceptionnel de la vallée. À quelques kilomètres de Brignais et de Grigny, au pied des villages de Vourles, Montagny et Millery, il constitue un point d'intérêt fort dans le cadre de parcours de découverte locaux. Des projets de base de loisirs ont été envisagés à une époque mais les enjeux environnementaux et de ressources en eau ont heureusement primés.



L'arrêt sur la carrière de Millery est l'occasion de découvrir les enjeux autour de l'eau dans la vallée du Garon

Échanges et réflexions

Les participants s'interrogent sur le fort impact visuel de la clôture qui entoure le site. Au pied du sentier qui borde la carrière, elle nuit à l'observation du paysage pourtant remarquable depuis l'extérieur. Un regard paysager permettrait de limiter ou de supprimer la perception de la clôture sur tout ou partie du périmètre sans pour autant nuire à sa fonction de protection du site et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de valorisation de la carrière au sein de la vallée.

La carrière de Millery interroge les potentialités et les enjeux de reconversion de sites d'extraction de matériaux du sol. Ces espaces façonnés par l'homme qui marquent fortement les paysages font

souvent émerger des milieux naturels remarquables et fragiles. Leur devenir soulève de nombreuses questions à la frontière entre restauration, préservation, valorisation et transition.

En aval du plan d'eau, une partie de la carrière qui n'est pas au contact de la nappe est concernée par un projet en cours de réflexion pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Il est particulièrement intéressant d'envisager le devenir de ces sites issus d'activités économiques sous l'angle de nouvelles productions en lien avec la transition des territoires. Là encore l'approche paysagère est un outil à ne pas négliger pour concilier l'ensemble des enjeux de ses sites et inscrire les projets dans une cohérence territoriale.



Au domaine de la Petite Gallée, l'évolution des pratiques viticoles et la replantation de végétation sont au cœur des discussions

Arrêt 2

Domaine viticole de la Petite Gallée

Patrice Thollet

viticulteur du domaine de la Petite Gallée

Jérôme Crozet

conseiller délégué à l'agriculture à la CCVG

Vers de nouveaux paysages agricoles

La vallée du Garon bénéficie d'une agriculture diversifiée, dynamique et de qualité, qui se renouvelle et innove sans cesse. Pour autant, elle doit faire face à de nombreux défis : pression foncière importante, urbanisation à maîtriser, fermes à transmettre, renouvellement de génération à assurer (plus de la moitié des agriculteur-trice-s ont plus de 50 ans), adaptation au changement climatique et nombreux défis environnementaux à relever.

Dans ce contexte, la communauté de communes de la vallée du Garon a décidé d'inscrire durablement l'agriculture dans le paysage de la vallée à travers un plan d'action « Agriculture 2030 » qui œuvre pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Parmi les actions, un programme vise à remobiliser la biodiversité sur les fermes, préserver la ressource en eau, lutter contre l'érosion des sols et l'usage de produits phytosanitaires.

Dans le cadre de l'axe 1 du plan d'actions intitulé « venir en appui aux agricultrices et agriculteurs en activité sur la communauté de communes de la vallée du Garon », des actions ont été menées en 2019 avec l'objectif de « s'adapter au changement climatique et contribuer à son atténuation » :

- le programme nature en ferme est un partenariat avec l'association Arthropologia, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) du Rhône, le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes et la chambre d'agriculture du Rhône. Il a permis l'accompagnement de trois fermes pilotes (maraîchage et viticulture) pour la remobilisation de la biodiversité. Des diagnostics de parcelles, des travaux de plantation de haies, la fabrication de nichoirs à oiseaux par la LPO du Rhône et des lycées professionnels, la réhabilitation-crédation de mares ont été réalisées.

Tout cela devrait continuer en 2021. Le regard d'anciens agriculteurs témoigne de l'évolution des mentalités. Ainsi, d'après Patrice Thollet, son père a eu l'impression de revenir 20 ans en arrière en voyant une vigne avec des rangs en herbe. Selon lui, il est important que la démarche rassemble les exploitants et s'élargissent à des parcelles voisines pour constituer des îlots de grande dimension favorables à la biodiversité. Ici ce sont déjà 25 ha certifiés bio.

- un dispositif de détection et de lutte active contre la grêle est opérationnel depuis mai 2019. La communauté de communes de la vallée du Garon s'est fortement impliquée aux côtés de la chambre d'agriculture du Rhône. Elle a assuré le portage juridique et financier de l'opération, avec l'acquisition du dispositif, la mise à disposition de l'association Paragrêle 69 et la mobilisation des partenaires financiers (collectivités locales, État, assureurs, établissements bancaires). Le dispositif s'appuie sur le maillage du territoire avec 88 postes de tir, animé par un réseau de près de 200 agriculteurs bénévoles, réunis au sein de l'association Paragrêle 69 et mobilisés quotidiennement pour assurer le fonctionnement du système. Selon Patrice Thollet, ce système anti-grêle a fédéré les personnes et recréé du lien.

Un autre axe propose de « développer les débouchés des produits agricoles ». Dans ce cadre, la communauté de communes de la vallée du Garon a réalisé une base de données informatiques et un guide regroupant toutes les adresses en vente directe et circuits courts pour consommer local et de saison dans la vallée du Garon. Cette vente de proximité a bien fonctionné pendant le confinement du printemps 2020 et favorisé le lien entre producteurs et consommateurs.

Martial Gille

adjoint à l'urbanisme,
à l'aménagement urbain
et au patrimoine

Christophe Margueron

architecte des bâtiments de
France à l'Udarp du Rhône

Un projet pour conforter le paysage de centralité

Depuis 2014, la commune de Millery mène une démarche globale et concertée de développement et de vitalisation de son centre-bourg en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine bâti, du paysage et la qualité des usages.

Millery ne présentait pas jusque-là de véritable centralité. Le village est constitué historiquement de plusieurs hameaux agricoles. Entre ces hameaux, la viticulture a marqué le territoire et généré des chemins étroits qui sont ensuite devenus des rues lorsque l'urbanisation, essentiellement pavillonnaire, s'est développée autour.

Cet urbanisme lâche, établi autour d'un système viaire peu adapté, n'a pas permis jusque-là de constituer une centralité et soulève aujourd'hui des difficultés face à des objectifs de densification.

Depuis une dizaine d'années, les équipements publics deviennent sous dimensionnés par rapport à la croissance démographique que connaît Millery. Une étude de programmation a été lancée sur l'école primaire, le restaurant scolaire et la MJC. Une réflexion sur la chaîne de déplacements entre les différents pôles du centre-bourg (circulation, hiérarchisation des voiries) a été amorcée. La thématique du patrimoine bâti, jusque-là peu portée, a été intégrée.

Une démarche de concertation avec la population (réunions thématiques, ateliers en marchant) accompagnée par un cabinet a été initiée pour étudier le développement du centre.

Toutes les questions ont été prises en compte : regroupement des écoles ? Hiérarchisation des pôles ? Jeux pour enfants ? Elles ont permis l'élaboration d'un plan d'actions dans lequel il a été décidé de démolir l'ancienne école maternelle et

de regrouper les enfants dans l'école primaire pour créer une esplanade partagée. La place des vignes, toute neuve, est devenue un espace fédérateur du village. Elle sert pour le marché, les festivités, des regroupements de la population et se prête particulièrement bien aux jeux des enfants.

Autour, les espaces publics des rues sont aussi redessinés pour réduire la place de la voiture et ainsi favoriser de nouveaux usages et des modes de déplacement alternatifs.

Les services de l'État et la mairie réfléchissent ensemble à diversifier l'offre de logements et à intensifier une centralité. Un comité de suivi avec l'ensemble des partenaires institutionnels a été mis en place autour d'une démarche de labellisation « Éco-quartier ».

Dans un contexte de tissu constitué principalement de maisons individuelles installées au sein de confortables parcelles de jardin, de l'écoute et de la pédagogie sont nécessaires pour faire accepter d'autres formes de logements et insérer de façon cohérente dans le paysage des typologies architecturales nouvelles. Des formes collectives d'habitat en R+2 semblent pouvoir trouver leur place et doivent permettre de créer du stationnement en sous-sol pour ne pas impacter davantage les espaces publics.

Il ne s'agit surtout pas de remplir tous les vides du centre-bourg. Millery compte un important patrimoine de maisons avec de grands jardins arborés. En vis-à-vis de la mairie par exemple, une propriété ancienne et ses grands cèdres doivent être conservés. Il s'agit là pour la mairie d'accompagner des projets d'évolution de ses propriétés sans dénaturer leurs caractères patrimoniaux qui participent à l'identité de la commune.



Sur les espaces publics nouvellement requalifiés, les participants découvrent les démarches de revitalisation du centre-bourg portées par la commune de Millery.



Conclusion

Cette troisième journée du Réseau paysage et cadre de vie 69 a mis une nouvelle fois en lumière toute l'importance de saisir la question du paysage pour porter un regard qualitatif sur les évolutions et l'aménagement de nos territoires.

Les témoignages d'élus lors de la matinée, comme les visites aux thématiques variées, reliées par un parcours en vélo à assistance électrique sur des itinéraires en partie aménagés, témoignent de l'engagement des collectivités locales à accompagner les territoires vers des transitions écologiques, énergétiques, économiques et des évolutions du cadre de vie.

Les transformations du territoire qui s'annoncent sont à la mesure de l'urgence écologique.

La question du paysage émerge avec plus ou moins d'importance dans toutes les démarches de transition en cours. Toutes les actions présentées lors de la journée prennent en compte l'intégration paysagère ou interrogent *a minima* leur impact dans l'environnement. Certaines démarches, comme celles portées dans le Beaujolais, vont jusqu'à se saisir de la question de l'évolution des paysages comme un sujet à part entière pour tenter d'en orienter l'évolution sur des champs spécifiques agricoles ou urbains.

Mais Bertrand Folléa nous encourage à aller encore plus loin et à « considérer le paysage comme un projet » pour les territoires. La question du paysage devient alors un axe central et transversal de toutes les démarches d'aménagement et de planification. Il explique dans son dernier ouvrage *L'Archipel des métamorphoses* que cette approche implique de « faire des lieux de vie une cause commune, et non plus une conséquence fortuite ». La qualité de nos territoires, le sens et l'adaptation des modes de vie sont de notre responsabilité : il faut les projeter et les réaliser.

« C'est une révolution au sens propre : un retournement complet de perspective. La maîtrise d'un paysage désiré, qui s'exprime à son plus haut degré à l'échelle du bâtiment et du jardin, franchit le mur, gagne le site au-delà du lieu, et le territoire au-delà du site. De proche en proche, le monde entier est perçu comme paysage à vivre et à façonner. »

Les objectifs portés par la collection *Carnets de territoire* du CAUE Rhône Métropole rejoignent cette idée portée par Bertrand Folléa. À travers le Réseau paysage et cadre de vie 69, la Direction départementale des territoires du Rhône et le CAUE Rhône Métropole mettent en avant ces outils à destination de tous ceux qui agissent ou s'interrogent sur les paysages et souhaitent qu'ils inspirent et fédèrent autour de la qualité et de la singularité de nos territoires départementaux et métropolitains.

Liste des inscrits

	Prénom	Nom	Fonction	Organisme
01	Marion	Ambis	conseillère municipale	Mairie de Thurins
02	Samuel	Auray	paysagiste	CAUE Rhône Métropole
03	Joël	Baud-Grasset	président	FNCAUE / URCAUE Aura
04	Frédéric	Bellay		
05	Serge	Bérard	maire	Mairie de Brignais
06	Claire	Bertron	cheffe de projet Voirie	CCVG
07	Florian	Borg		Métropole de Lyon
08	Alexandre	Brun	chargé d'études transversales	DDT du Rhône
09	Delphine	Brun	service Planification Aménagement Risque	DDT du Rhône
10	Bruno	Burgunter		
11	Marie	Caspar	responsable Urbanisme	Mairie de Grigny
12	Bruno	Cateland	architecte-conseiller	CAUE Rhône Métropole
13	Ksénia	Cauvin	responsable service Urbanisme	Mairie de Brignais
14	Rémi	Chabert	chargé d'études naturalistes	Anthropologia
15	Luc	Champain	réfèrent bois	DDT du Rhône
16	Gérard	Chardon	vice-président	CCBPD
17	Philippe	Cochet	maire	Mairie de Caluire-et-Cuire
18	Damien	Combet	vice-président	CCVG
19	Véronique	Couzon	directrice	SOL
20	Didier	Dailly	ingénieur coordinateur	FD chasseurs du Rhône
21	Jérôme	Crozet	délégué à l'agriculture	CCVG
22	Marc	Delacourt	architecte	Mairie de Neyron
23	Amandine	Deudon		Athonor architectures
24	Anne-Sophie	Devaux		Mairie Soucieu en Jarrest
25	Julien	Favreau	adjoint à l'urbanisme	Mairie de Neyron
26	Mathieu	Flacher	architecte	CAUE Rhône Métropole
27	Bertrand	Folléa	paysagiste, intervenant	Agence Folléa-Gauthier
28	Pascal	Furnion	conseiller municipal	Mairie de Chaussan
29	Hélène	Gautron	directrice du pôle Urbanisme	CCMLD
30	Martial	Gille	adjoint à l'urbanisme	Mairie de Millery
31	Bertrand	Girard	chargé du SCoT	SMB
32	Pascal	Grillon	directeur de cabinet	Mairie de Brignais
33	Christine	Guinard	adjointe au directeur	DDT du Rhône
34	Katia	Herrgott	chargée du développement Agricole	CCVG
35	Charles	Jullian	conseiller municipal	Mairie de Taluyers
36	Camille	Jullien	paysagiste conseil	DDT du Rhône
37	Anne	Lanson Peyre de Fabregues	adjointe	Mairie de Vaugneray
38	Camille	Lhernould	chargée de projet Tourisme	Département du Rhône
39	Aurélié	Magnard	cheffe du service territorial Sud	DDT du Rhône
40	Chloé	Malié Marsh	conseillère pôle Architecture et paysage	CAUE 74
41	Christophe	Margueron	architecte des bâtiments de France	Udap du Rhône
42	Cécile	Martin-Jarrand	responsable service Urbanisme	Mairie de Chaponost
43	Élodie	Mege Müller	responsable services techniques	Mairie de Vaugneray
44	Catherine	Merland	directrice services techniques	Mairie de Chaponost
45	Denis	Monod	adjoint	Mairie de Saint-Laurent-d'Agny
46	Dominique	Morel	géomètre	administrateur du CAUERM
47	Christophe	Mouton	architecte	Atelier rue intérieure
48	David	Nicogossian	modérateur de la matinée	Cerema
49	Alice	Ollagnier	paysagiste	Tereo
50	Daniel	Paccoud	intervenant	
51	Renaud	Pfeffer	maire	Mairie de Mornant
52	Axelle	Pourret		Mairie de Caluire-et-Cuire
53	Christelle	Rémy	déléguée régionale	URCAUE Aura
54	Benoît	Rochas	sous-préfet	Préfecture
55	Stéphane	Roche	développeur	Spirit
56	Claire	Rosset	architecte	CAUE Rhône Métropole
57	Asma	Sellami	apprentie architecte-urbaniste	Udap du Rhône
58	Alain	Servan	vice-président	Cor
59	Édith	Simorre	paysagiste	CAUE Rhône Métropole
60	Sébastien	Sperto	directeur	CAUE Rhône Métropole
61	Catherine	Staron		Mairie de Vourles
62	Simon	Tarabon	ingénieur en aménagement durable	Tarabon conseils
63	Gérard	Tournier	conseiller municipal	Mairie de Montagny
64	Noëlle	Turpin	conseillère municipale	Mairie de Montagny
65	Hortense	Villerey	paysagiste	

**Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole**

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr
www.caue69.fr



Avec le soutien du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon
© 2021 CAUE Rhône Métropole
Photographies : Florent Perroud
Conception graphique et visuel de couverture : Laurence Duplan

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT